

Dotations pour l'établissement français du sang

16^e législature

Question écrite n° 00971 de M. Bruno Belin (Vienne - Les Républicains-R)

publiée dans le JO Sénat du 14/07/2022 - page 3663

M. Bruno Belin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la baisse des dotations pour l'établissement français du sang (EFS).

Il tient à lui signaler la mise en alerte de la commune de Croutelle suite à l'annulation de leur manifestation pour le don du sang en janvier 2022.

Il relève que la raison de cette annulation est due à une baisse des dotations de l'État à l'EFS limitant ainsi le nombre de médecins disponibles pour la collecte.

Il note également qu'aucun médecin de la région Nouvelle Aquitaine n'a souhaité se déplacer bénévolement.

Il souligne que les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée.

Il rappelle qu'en février 2022, l'EFS lançait un appel d'urgence vitale aux dons suite à une réserve de sang en dessous du seuil de sécurité. L'urgence est de taille. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire l'impasse d'une mobilisation de collecte de don du sang.

C'est pourquoi il lui demande quelles pourraient être les nouvelles attributions de moyens financiers et humains pour l'établissement français du sang.

En attente de réponse du Ministère de la santé et de la prévention

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Valider

Non-revalorisation des salaires et des parcours professionnels des personnels de l'établissement français du sang

16^e législature

Question écrite n° 01069 de M. Christian Klinger (Haut-Rhin - Les Républicains)

publiée dans le JO Sénat du 14/07/2022 - page 3665

M. Christian Klinger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les conséquences de la non revalorisation des salaires et des parcours professionnels des personnels de l'établissement français du sang (EFS).

Il rappelle que l'EFS est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle du ministre chargé de la santé. Sa mission première, qui est une mission de service public, consiste à assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins.

Or, les 9 000 salariés de l'EFS sont régis par une convention collective de 2001 qui n'a fait l'objet d'aucune révision. Ils sont aussi exclus de l'accord sur le Ségur ainsi que de la mission sur la revalorisation des rémunérations des professionnels des établissements médico-sociaux. Cela est difficilement compréhensible pour les personnels de l'EFS, alors que ces derniers font partie intégrante du système de soins français. Cette situation met en difficulté la continuité du service public transfusionnel.

Il indique qu'avec la Ségur de la santé, les salaires des personnels de l'EFS ne sont désormais plus attractifs sur le marché de l'emploi par rapport à d'autres structures. Cela a des répercussions importantes sur la collecte du sang, puisque de nombreuses collectes sont annulées faute de médecins et d'infirmiers. Beaucoup de personnels quittent ainsi l'EFS pour des structures plus attractives et les nouveaux arrivants ne restent pas. Plusieurs services ont ainsi dû activer leur plan de continuité d'activité pour faire face à cette situation de tension des effectifs.

Il tient également à rappeler que les citoyens sont profondément attachés au modèle transfusionnel français qui s'appuie sur le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et la gratuité du don. Ce modèle est d'ailleurs largement reconnu pour son efficacité et sa qualité. De plus, les besoins en termes sanguin ne cessent de s'accroître au quotidien. Ces dons permettent de soigner plus d'un million de malades chaque année en France.

Aussi, et au vu de cette situation, il aimerait connaître les intentions du Gouvernement et du ministère de la santé pour remédier à la perte d'attractivité de l'EFS et pour assurer l'avenir du système transfusionnel français, notamment sur le plan de la revalorisation salariale et de la revalorisation des parcours professionnels des personnels de l'EFS.

En attente de réponse du Ministère de la santé et de la prévention

Alerte mail

L'outil de veille du Sénat : si vous voulez être informé (gratuitement) par courrier électronique quand la réponse ministérielle à cette question paraîtra, entrez votre adresse électronique :

Votre format : HTML Texte

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

OK, tout accepter

Interdire tous les cookies

Personnaliser

Politique de confidentialité